

Commentaires du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

Blog - Article « La question de la crédibilité » – 26 octobre 2007

« Pour compléter les propos de M. Tabuchi, sachez qu'avec la refonte l'usine Seine aval aura une capacité encore inférieure à l'usine actuelle : 1,5 millions de mètres cubes par jour (m³/j) au lieu des 1.7 millions de m³/j aujourd'hui. Quant au choix de plusieurs sites autour de la région parisienne, c'est déjà le cas avec les stations de Seine Grésillons à Triel-sur-Seine, mise en service en 2007, et Seine amont à Valenton, dont la capacité a été doublée en 2006 (passage de 300 000 à 600 000 m³/j). Une partie des eaux usées dirigées sur Seine aval a ainsi été détournée sur ces deux stations, ce qui a permis de réduire le flux arrivant sur Seine aval (passage de 2 100 000 à 1 700 000 m³/j). Aujourd'hui, le SIAAP a cinq usines réparties en région parisienne et en construit une sixième au Blanc-Mesnil (mise en service prévue en 2012). Le SIAAP veut trouver l'optimum entre les usines existantes et les réseaux. C'est un équilibre entre limiter l'impact des rejets sur le milieu naturel, construire en fonction des possibilités d'implantation locale, de contraintes urbanistiques tout en tenant compte du réseau d'assainissement existant.

Plus encore, Seine aval n'échappe pas à la réglementation pour la détermination de sa capacité de traitement. En effet, conformément, entre autres, aux codes de l'environnement, de la santé publique, des collectivités territoriales et conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, les débits des stations d'épuration sont stipulés dans des arrêtés de la police de l'eau, organisme officiel de la Direction régionale de l'environnement (DIREN).

Pour exemple, par un arrêté du 7 mai 2007, la police de l'eau a fixé les volumes de référence de Seine aval à partir de novembre 2007, soit 1.7 million par temps sec.

Si Seine aval n'existait pas, il faudrait neuf usines d'épuration de la taille de celle de Seine centre à Colombes (capacité de 240 000 m³ par jour) pour faire son travail. Sans même parler des réseaux à construire pour les raccorder, il faudrait dépenser plus de 3,5 milliards d'euros pour la seule construction de ces neuf stations d'épuration. Un coût que la collectivité ne peut se permettre. De plus, le SIAAP n'est pas en mesure d'imposer aux communes de la Région Ile-de-France, la construction de nouvelles usines sur leur territoire. Nous constatons même très souvent des refus d'implantation de telles usines (cas du Ru de Marivel, d'Enghien etc...). »